

<b>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU</b>		
<b>15 OCTOBRE 2020</b>		
<b>NOMBRE CONSEILLERS</b>	<b>DE</b>	L'an deux mille vingt, le 15 octobre 2020 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, en séance publique sous la présidence de Stéphane DUCROTOY, Maire.
- en exercice : 19 - présents : 18 - absent : 1 - pouvoir : 0 - votants : 18		
<b>DATE CONVOCAATION</b>	<b>DE</b>	<b>LA</b> 09/10/2020

Mme Patricia CERNEY est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : Stéphane DUCROTOY, Patricia CERNEY, François ZARADNY, Edouard DOMINIAK, Gérard LEFEBVRE, Claude GROSSEL, Jacques PAUCHET, Dany MERLIN, Brigitte SEGUIN, Nathalie JOSSE, , Bertrand WIEL, Dorothee CAGE, Eric PRUVOT, Aurore ALEXANDRE, PETIT-ROUVILLAIN Stéphanie, DUCROTOY Mathilde, Hélène GIRARD, Loïc DUBOIS.

Formant majorité des membres en exercice.

Était absent :

Sébastien VAUTHEROT

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 SEPTEMBRE 2020**

Le procès-verbal du 29 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 2020-061 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le règlement intérieur ci-annexé.

**DELIBERATION N° 2020-063 : REHABILITATION DU BATIMENT COMMUNAL  
« ANCIENNE GARE » EN RELAIS ASSISTANTS MATERNELS**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de réhabilitation de l'ancienne gare. Il expose que les entreprises ont été consultées et présente le devis de la Société BHF pour un montant total de 70 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver le projet tel que présenté,
- d'approuver le plan de financement,
- de solliciter les aides de l'Etat et du Conseil Départemental telles que prévues au plan de financement,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**DELIBERATION N° 2020-064 : AVENANT A LA CONVENTION DE MAITRISE  
D'OUVRAGE AVEC LA FDE POUR LA MISE AUX NORMES DES ARMOIRES EP**

Monsieur le Maire rappelle que la convention de maîtrise d'ouvrage avec la FDE pour la mise aux normes des armoires éclairage public d'un montant de 62 432 € TTC a été validée par le Conseil Municipal le 21 novembre 2019.

Il expose l'avenant de la FDE80 à cette convention, qui porte le coût de l'opération à un montant de 72 180 € TTC et la part de la commune à 20 889 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention,
- D'accepter la contribution financière de la commune pour un montant de 20 889 €.

**DELIBERATION N° 2020-065 : REHABILITATION SALLE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de réhabilitation de la salle municipale. Il expose que les entreprises ont été consultées et présente le devis de la Société BHF pour un montant total de 15 121.62 € HT. Il indique que les travaux liés à la rénovation énergétique peuvent faire l'objet d'une subvention dans le cadre du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Paiement factures cantine/alsh sur internet : Délai de paiement est de 3 semaines, passé ce délai le paiement par internet n'est plus possible

Demande pour afficher les horaires de la Mairie au tableau d'affichage

Masques : tjs possible d'en obtenir en Mairie

Planning pour tester les menus cantine par les élus

Problème stationnement sur les trottoirs : voir Gendarmerie pour amende

Déchets TRINOVAL : Benne supplémentaire pour cartons/papiers pour les ST.

Stationnement voitures MAUPIN sur le trottoir : Gênant

Téléphonie : Nouveau marché en cours de mise en œuvre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.